



## Problèmes suite à l'achat d'une voiture

Par **Glénat**, le **26/09/2008** à **19:20**

Bonjour,

j'ai acheté le 14.09.08 une voiture que je suis allée chercher le 24.09.08 ( je n'ai eu mon permis que le 23.09) , le lendemain, la voiture est tombée en panne: roues arrières bloquées, pour cause : machoires cassées : 300€. Lorsque je suis allée chercher la voiture après la réparation du système de freinage arrière, le garagiste m'a appris que l'embrayage était H.S, et qu'il y en avait pour 514€.

Le vendeur m'avait assuré qu'il n'y avait aucun frais à prévoir lors de la vente, ai-je un moyen de me faire rembourser les réparations obligatoires que j'ai faites et vais devoir faire?

En vous remerciant d'avance.

Mlle Glénat

Par **Tisuisse**, le **27/09/2008** à **08:48**

A qui avez-vous acheté votre voiture ? à un professionnel de l'automobile ou à un particulier ?

Par **Glénat**, le **27/09/2008** à **08:57**

bonjour,

jel'ai acheté à "un particulier" ( sur l'ancienne carte grise figure le nom de la société de sa mamam). J'ai payé le véhicule 700€ et les réparations s'élèvent jusqu'à présent à 815€.

Par **Tisuisse**, le **27/09/2008** à **09:09**

Le vendeur, si sa voiture a + 4 ans, devait faire procéder à un contrôle technique de la voiture, ce contrôle ne doit pas avoir + de 6 mois au jour de la vente. Vous a-t-il donné, le jour de votre achat, le compte-rendu de ce contrôle ?

Par **Glénat**, le **27/09/2008** à **09:17**

La voiture est de 1995. Elle avait passé un contrôle technique en avril de cette année et une contre visite au mois de juin ou juillet. Sur les comptes rendus, en ce qui concerne le problème du freingae arrière, il était juste mentionné un déséquilibre du freinage arrière, mais cela ne faisait pas parti des éléments donnant suite à la contre visite. Pour l'embrayage, rien n'était mentionné. Le technicien de chez renault m'a expliqué que l'embrayage ne faisant pas parti des éléments de sécurité, son état n'était pas focément noté, et que cela dépendait du bon vouloir du garagiste.

Par **Tisuisse**, le **27/09/2008** à **09:36**

Véhicule datant de 1995, donc 13 ans, et combien de kilomètres au compteur ?

Par **Glénat**, le **27/09/2008** à **09:51**

Elle a à peu près 112000 km. Et pour la carrosserie, elle est relativement bien cabossée; énormément de rayures, de petits impacts, et quelques jolis coups.

Par **Tisuisse**, le **27/09/2008** à **11:14**

Alors, les réponses à vos attentes sont là :

[http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne\\_23072\\_1.htm](http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm)

C'est un post-it placé en en-tête du forum relatif au droit routier.

Bonne lecture et n'hésitez pas à revenir nous interroger si vous avez d'autres questions ou si vous avez besoin de renseignements complémentaires. Nous sommes là pour ça.